



Éditorial

Les illettrés de
l'instruction publique

Dates de versement
de nos traitements

Le collège modulaire

Le SNALC en bref

Nouveauté théâtrale

Élections :
mode d'emploi

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

27 NOVEMBRE – 4 DÉCEMBRE

STOP OU ENCORE ?

Voici bientôt quarante ans que, de collège unique en lycée du vide, les réformes s'accumulent à rythme forcé en matière d'enseignement. Réformes très souvent soutenues, parfois – mollement – combattues, par les syndicats qui s'autoproclament progressistes, et qui tiennent le haut du pavé.

Après tant d'années de « progressisme » invétéré, on pourrait s'attendre à ce que la France soit à l'avant-garde mondiale de l'efficacité pédagogique. Et les chiffres du Ministère entretiennent, pour beaucoup d'entre eux, cette illusion. Taux de réussite au Bac en tête, il semblerait que le niveau des jeunes générations ait largement surpassé celui de leurs aînées.

Hélas, de polémiques sur la difficulté du Bac S en enquêtes PISA, de controverses sur un poème – ma foi fort beau – de Victor Hugo en attaques sur la notation, force est de constater que **les statistiques officielles sont à mille lieues de la réalité**. Et s'il faut un chiffre pour décrédibiliser tous les autres, le nombre lilliputien de candidats et, pire encore, de lauréats, aux concours de recrutement, malgré un contexte économique qui devrait susciter des vocations, suffit à clore le débat. Alors, pour :

- Dire **STOP à la litanie des réformes** ineptes ;
- Dire **non au collège unique**, et **oui au collège modulaire** dont le SNALC a présenté le projet en 2013 ;
- Dire **non aux lycées du vide**, et oui à une réforme ambitieuse mais réaliste des lycées généraux et professionnels ;
- Revendiquer une **revalorisation réelle de l'enseignement professionnel**, qui ne doit plus être un pis-aller mais un parcours crédible vers l'emploi ;
- Conserver des **examens terminaux ponctuels, anonymes**, et nationaux ;
- Exiger une **revalorisation substantielle** de nos traitements ;
- Abroger la **réforme des rythmes scolaires** ;

Aux 4 scrutins

C.A.P.A C.A.P.N.
C.T.A. C.T.M.

VOTEZ

Loïc VATIN, Président académique

Directeur de publication
Franck MOULS
6, rue de Beaune
45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur
Veoprint
4, rue de Courcelles
75008 PARIS

SNALC
Écoles ▶ Collèges ▶ Lycées ▶ Supérieur

Les illettrés de l'instruction publique

« Ce serait un amour de l'égalité bien funeste, que celui qui craindrait d'étendre la classe des hommes éclairés et d'y augmenter les lumières ».

Condorcet

Pourquoi les réformes qui prétendaient rendre l'École plus juste ont-elles produit l'effet inverse ? Que cette question sous-entende un constat assumé par ceux qui en furent les artisans, devrait nous inviter à la plus grande vigilance : car **ce sont les mêmes qui condamnaient jadis l'École pour son élitisme, qui déplorent désormais les inégalités qu'elle accentue**, reconnaissant rétrospectivement et involontairement qu'elle fut toujours plus juste qu'aujourd'hui.

Les « experts » en « sciences de l'éducation » et les divers théoriciens des réformes, qui ont imposé aux gouvernants les pires choix en matière de politique éducative, éludent constamment leur responsabilité, et **tirent même profit des échecs qu'ils ont eux-mêmes provoqués**, dénonçant aujourd'hui l'inadéquation de l'École aux réalités sociales ou économiques et en appelant ainsi, de nouveau, à de nouvelles réformes.

Le récent projet de loi d'orientation, faisant suite à la pseudo-concertation et au Rapport « Refondons l'École de la République », ne fait malheureusement que confirmer les mêmes erreurs : la « refondation », ainsi invoquée dans la plus grande ambiguïté, n'est en réalité que la poursuite des réformes antérieures, et elle dissimule indument dans sa rhétorique républicaine le même projet de destitution de l'École.

Et si la « démocratisation », qu'il suffit d'invoquer aujourd'hui s'agissant de l'École pour qu'on croit qu'elle sera suivie des meilleurs effets, ne répondait pas à un réel souci de justice, mais servait d'alibi aux réformes qui cherchent à liquider progressivement, dans l'enseignement de masse, toute référence à une transmission exigeante du savoir ?

C'est là en effet le présupposé et les conséquences d'un certain type de discours qui s'est imposé à tous les niveaux de la hiérarchie du système scolaire et que nous désignerons, faute de mieux, le « discours pédagogique » : un discours qui s'institue désormais comme un dispositif idéologique dont il nous faut analyser les principes, montrer l'inconsistance et dénoncer les dangers. **On attend aujourd'hui de l'École ce qu'on s'est toujours obstiné à détruire au sein même de celle-ci** : la valeur culturelle des savoirs enseignés et les formes traditionnelles de cet enseignement.

On attend aujourd'hui toujours plus du corps enseignant, le dévouement, le professionnalisme, l'investissement sans faille dans l'exercice de leur mission éducative : mais **on estime ainsi pouvoir exiger de lui ce qu'on s'emploie précisément à rendre impossible**.

TRAITEMENTS

Voici les dates prévisionnelles de versement de nos traitements pour l'année 2014-2015.

MOIS DE LA PAYER	DATE DE VIREMENT
SEPTEMBRE	26
OCTOBRE	29
NOVEMBRE	26
DÉCEMBRE	22
JANVIER	28
FÉVRIER	25
MARS	27
AVRIL	28
MAI	27
JUIN	26
JUILLET	29
AOUT	27

Le déclin de l'École ne justifie donc pas de nouvelles réformes : il s'explique par celles-ci. C'est ce que nous aimerions faire comprendre. C'est en tout cas ce que le philosophe Alain avait déjà compris qui affirmait à propos des réformes : « on le savait ; nul n'avait là-dessus le moindre doute. Mais on a fait l'essai, parce que les raisons de l'échec si exactement prédit sont de celles qu'on ne veut point dire ; et aussi parce que les essais sont décidés en partie par des hommes qui enseignaient bien, mais qui n'enseignaient plus ; en partie par d'autres qui enseignaient mal et qui, par cette raison même, ont choisi d'administrer ; en partie par les hommes des bureaux, qui n'ont jamais enseigné, qui n'en seraient point capables, et **que je me permets d'appeler les illettrés de l'instruction publique** » (Propos sur l'éducation, XLIII, du 10 mars 1928).

Guy Desbiens, Académie de Lille

LE SNALC-CRÉTEIL À VOTRE SERVICE

<http://www.snalc.fr/creteil>

Président

Loïc VATIN

☎ 09 53 77 86 60

☎ 09 58 77 86 60

✉ snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

93, avenue Mendès-France

94880 NOISEAU

Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

☎ 09 63 65 71 95

✉ snalcdurand@orange.fr

Émilie LOUIS-BOUZID

☎ 01 46 74 00 64

✉ louisbouzid.snalc@gmail.com

Alexandre FIEBIG

☎ 09 62 32 04 38

✉ snalc.creteil@laposte.net

Franck MOULS

☎ 06 22 91 73 27

✉ snalc-mouls@orange.fr

Stagiaires

Ludovic GELLÉ

✉ ludovic.gelle@ac-creteil.fr

INFORMATIONS CONSEILS

SNALC

4 rue de Trévise

75009 PARIS

M° Grands Boulevards

☎ 01 47 70 00 55

✉ info@snalc.fr

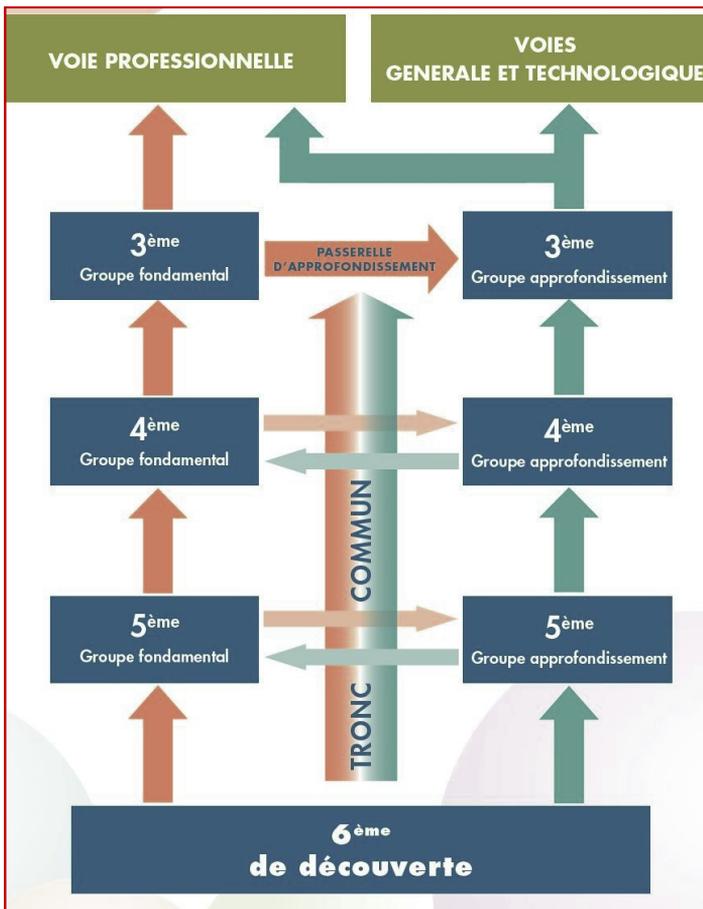
COLLÈGE MODULAIRE

Le SNALC est un **syndicat de proposition** et, à ce titre, **le seul ayant présenté un projet consistant de réforme du collège**. En effet, pour qui a un tant soit peu enseigné en collège, une évidence s'impose : même si, heureusement, nous avons encore souvent la satisfaction d'enseigner à des classes sympathiques et travailleuses, nous sommes aussi toujours confrontés à un certain nombre d'élèves qui posent d'importants problèmes de discipline et/ou de niveau.

Toutes les solutions mises en place pour tenter de remédier aux difficultés de ces élèves, qu'il s'agisse des processus de remédiation individuelle ou des activités transdisciplinaires, ont fait long feu : environ **20 % des élèves passent de classe en classe avec des résultats catastrophiques** et, à terme, vont malheureusement grossir les rangs des quelques 150 000 qui sortent du système scolaire sans qualification ...



petitlien.fr/SNALC_CLGMOD



Certains font comme si de rien n'était et préconisent un **statu quo de façade sous prétexte d'une défense idéologique farouche du collège unique**, contribuant ainsi à la déliquescence de l'enseignement public et à la croissance des inégalités entre établissements publics et privés au profit des milieux sociaux les plus favorisés.

Pour notre part, au SNALC, **nous ne nous résoudrons jamais à ce que l'École publique devienne une école des pauvres** voués à la sous-qualification et au chômage de masse.

C'est pourquoi, avec le projet de collège modulaire proposé l'an dernier, que vous pouvez découvrir en détail sur notre site national www.snalc.fr ou télécharger via le lien ci-dessus, nous proposons des solutions concrètes qui doivent permettre à tous les collégiens, rassemblés dans le même établissement, de réussir à leur rythme. En permettant, notamment, **un enseignement spécifique en petit effectif en Lettres, Mathématiques et LV1 pour les élèves les plus lents**, nous ouvrons la voie à la réussite de tous sans stigmatisation, sans redoublements et sans moyens supplémentaires !

Tous les détails ici : petitlien.fr/SNALC_CLGMOD ou flasher le QR-code en haut de page.

Olivier DURAND, Commissaire paritaire

LE SNALC CRÉTEIL EN BREF

- Un bureau académique expérimenté
- 6 élus représentant vos intérêts
- L'expérience d'un syndicat plus que centenaire
- Des adhérents toujours plus nombreux
- Un bulletin académique d'information

LES REVENDICATIONS DU SNALC

- Des conditions de travail décentes avec des effectifs raisonnables
- Le respect des professeurs
- Une véritable revalorisation financière
- Le maintien de la liberté pédagogique, des statuts et des services
- La défense de concours nationaux
- La transmission des savoirs sans démagogie
- Des voies d'excellence adaptées à chaque élève

THÉÂTRE



Notre collègue *Jennifer Grousselas* vient de faire paraître sa pièce intitulée **Égée ou le Saut du Roi**, aux éditions théâtrales du grand Sud-Ouest (ETGSO).

Elle partage le volume 23, qui s'intitule *Aujourd'hui les mythes d'hier*, avec trois dramaturges (Visniec, Moni Grego et Mariane Fiori).

À défaut d'être jouée, elle aspire pour l'heure à être lue. Ce volume est disponible sur le site d'ETGSO : www.etgso.com/auteur-jennifer-grousselas.html qui indique aussi une liste de librairies.

Pour les curieux, un extrait de la scène 2 est disponible sur simple demande à snalc.creteil@gmail.com.

POURQUOI VOTER SNALC ?

Les élections vous permettront d'élire les commissaires qui vous représenteront dans **les 4 types de commissions (CTM, CTA, CAPN, CAPA)** qui concernent vos conditions de travail et votre carrière personnelle, à l'échelon national comme à l'échelon académique. Autant donc les choisir au mieux.

Au niveau académique, l'équipe du SNALC Créteil est expérimentée. Beaucoup d'entre vous savent qu'ils peuvent compter sur :

- Des **conseils** non pas au compte-gouttes mais suivis et donnés rapidement. Au moment des mutations notamment, nombreux sont ceux qui ont pu constater que nous répondons le jour même à leurs questions, parfois très nombreuses, même les dimanches ou les jours fériés. Et s'ils reviennent souvent vers nous, c'est qu'ils sont satisfaits de notre soutien et de la qualité des informations.
- Une **information immédiate pour les adhérents**, comme par exemple au moment de l'avancement d'échelon. Mais nous sommes toujours prêts à informer tout collègue qui veut avoir un éclaircissement sur son cas. Pour le passage à la hors-classe, il peut être utile de savoir comment faire progresser son barème.
- Une **écoute attentive** quand un collègue se trouve dans une situation difficile, lors d'une contestation de note administrative ou en vue d'un reclassement. Nous profitons de notre présence au rectorat pour aller voir les responsables concernés sur un cas particulier.
- L'**accompagnement** de collègues convoqués au rectorat pour les adhérents...

Quand le sujet est traité au ministère, nous pouvons compter sur nos collègues commissaires nationaux et intervenir. **Voter aux élections de décembre n'est donc pas anodin, et avoir encore plus de représentants nous permettra de mieux vous aider encore.**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Vote électronique du 27 novembre au 4 décembre 2014

VOTEZ pour le SNALC dans les INSTANCES où se décident

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Sujets d'intérêt collectif, Statuts, Réformes, Politique indemnitaire, Formation professionnelle...

VOTRE CARRIÈRE INDIVIDUELLE

Mutation, Promotion, Échelon, Notation, Détachement, Titularisation, Disciplinaire...

COMITÉS TECHNIQUES

C.T.M.

Comité Technique Ministériel

C.T.A.

Comité Technique Académique

COMMISSIONS PARITAIRES

C.A.P.N.

Commission Administrative Paritaire Nationale

C.A.P.A. (2d degré, Encadrement, ATOSS)

Commission Administrative Paritaire Académique

C.A.P.D. (1er degré)

Commission Administrative Paritaire Départementale

C.C.P. (Non titulaires, directeurs EREA et adjoints SEGPA)

Commission Consultative Paritaire

Pour que le SNALC continue de vous représenter, mobilisez-vous !

Ne laissez pas s'exprimer en votre nom des organisations qui ne défendent ni vos idées, ni vos intérêts.